

Compte rendu de la rencontre avec les artisans du 12 octobre 2017

Présents : B. Chauvet, Thierry et Béatrice Loison, Sophie Valla

Excusé : B. Tufféry

Artisans : Anglezan & fils (Bastien Anglezan), Mme Beaumet (plombier), Fidétec (M. Meynard), SAS VENETRANS (M. Roux), M. Peschier (Somec), Mme Aubry (plombier), Hexagone Illuminations (M. et Mme Moreno)

Entrepreneurs excusés : Mme Bonnevide, Mme Gougis, M. Cayre, M. Langou

M. Dalibert a cessé son activité.

Objectif de la rencontre connaître les besoins et les problèmes des entreprises vénéjanaises.

Préambule :

Les chefs d'entreprise ont été remerciés de leur présence.

Diverses informations sont données :

- Nous avons à plusieurs reprises, rencontré M. Grivolais en charge des zones d'activités de l'agglomération, afin de savoir pourquoi notre zone n'était plus d'intérêt communautaire alors qu'elle l'était du temps de la communauté de communes Rhône-Cèze-Languedoc. Nous avons reçu, un courrier de l'agglomération nous disant : « La loi NOTRe impose le développement économique dans les compétences de l'agglomération et plus précisément la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle. La commission « Économie » de l'agglomération s'est réunie pour définir le champ d'intervention de l'agglomération et donner une définition précise de la zone d'activités économiques.

Voici donc les critères retenus pour définir une zone d'activités économiques :

- Elle a une vocation économique mentionnée dans le document d'urbanisme (c'est notre cas) ;
- Elle a un minimum de 4 ha (notre zone a 6,4 ha et une l'extension prévue de 1,8 ha, actuellement 5 ha sont occupés par des entreprises) ;
- C'est le regroupement de plusieurs entreprises ;
- C'est le fruit d'une opération d'aménagement (voir règlement lors de la construction de la zone) ;
- C'est la traduction d'une volonté publique, dans le règlement de notre PLU, il est prévue une extension (terrains privés appartenant à deux vénéjanais mis en réserve), il est prévu une voie de contournement de la zone qui permettrait aux camions de ne pas utiliser le CD148A ;
- Elle dispose d'une voirie et d'une entrée dédiée.

Grâce à ces rencontres et à notre persévérance, notre zone d'activités « Passadouire » fait partie de l'inventaire des zones d'activités de la communauté d'agglomération depuis le 12 décembre 2016. C'est donc maintenant la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien d'en assurer la gestion, et donc à celle-ci d'entretenir la zone.

- Lorsque le SCoT de notre territoire sera finalisé et approuvé par la communauté d'agglomération, nous pourrions prévoir une révision allégée de notre PLU, qui nous permettrait de modifier la zone 2AU1 qui était en ZAC, en partie en zone d'activités ce qui permettrait d'obtenir une extension supplémentaire de 2 hectares, en plus de la réserve actuelle qui est de 1,8 hectares. La superficie de notre zone serait alors de 10,20 hectares.

- M. Grivolos nous a demandé de chiffrer sur trois années les différents coûts engendrés par la zone (voirie, débroussaillage, signalétique, sécurisation, éclairage...). Lors de la commission du pôle économique de l'agglomération du 14 septembre, il a été décidé qu'une étude de faisabilité serait réalisée sur notre zone.
- En ce moment un renforcement du réseau électrique de la zone est réalisé par le SMEG30. (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard).

Les demandes des artisans :

Demande de deux entreprises (Fidetec et M. Aubry) qui veulent s'installer sur la zone mais pour l'instant il n'y a pas de possibilité. Cela devient urgent.

Il est répondu que les terrains concernés par l'extension (réserve du PLU) appartiennent à des privés (agriculteurs), et des aménagements devront être réalisés.

Hexagone Illuminations veut s'agrandir, en janvier il risque de partir car l'entreprise est à l'étroit.

Il est urgent de contacter les agriculteurs pour savoir s'ils veulent vendre. Les élus de Vénéjan doivent négocier le coût d'un terrain viabilisé, il est cité le prix 30 € qui semble cependant être élevé. Une personne présente suggère qu'il faudrait que la mairie anticipe en achetant les terrains.

Il est demandé aux artisans intéressés, leurs besoins, qu'ils devront nous chiffrer. Nous pouvons jouer les intermédiaires, ils nous font passer leur courrier que nous appuierons auprès du pôle économique de l'agglomération.

Il est dit que la zone doit être vue dans son ensemble. Il ne faut pas que cela concerne qu'une seule entreprise.

Il faut une volonté politique des élus. Il est soulevé le problème que l'agglomération veut remplir les zones d'intérêt communautaire (Bernon sur Tresques, Sarcin sur Connaux et Dumont sur Saint-Alexandre) en priorité. Recontacter M. Grivolos, l'étude de faisabilité doit être lancée rapidement. Par la suite prévoir une rencontre des artisans avec M. Grivolos.

Une question porte sur le plan de localisation des entreprises implanté près du rond-point. Certains ne sont pas au courant, mais s'ils veulent maintenant en faire partie il faut qu'ils le disent, cela est toujours possible d'y figurer.

L'éclairage complet de la zone est demandé. Il est répondu que c'est prévu. Prévenir alors les artisans de la zone avant l'implantation pour qu'ils donnent leurs préconisations.

L'insécurité à l'entrée de la zone est soulevée, les personnes roulent trop vite. Il est dit qu'il y aura un plateau en face le foyer à cet effet.

Le transporteur demande si ses chauffeurs roulent trop vite. Certains oui. Il explique pourquoi les camions ne serrent pas sur la droite, c'est pour éviter de tomber dans les fossés.

Il y a eu un renforcement du réseau électrique, tout n'a pas pu être enfoui. De plus il y a l'enfouissement des réseaux de FT pour un coût d'environ 10 000 € HT.

Il est demandé si nous prévoyons des réserves lorsque l'on fait des tranchées. La réponse est oui.

Problème des vols sur la zone, 2 fois ce printemps nous dit le transporteur, qui depuis s'est équipé en vidéo surveillance. Ses secrétaires ont demandé un interphone vidéo.

Pour finir, nous avons abordé le réseau Voisins vigilants, pour lequel la mairie a adhéré.

Un chef d'entreprise nous informe que pour la vidéo surveillance des espaces publics c'est financé à 70 %.